

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N°/ 11 DU 13 JUIN 2023 PORTANT RATIFICATION PAR LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE ET LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DANS LE DOMAINE
DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET INDUSTRIEL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : L'Accord de coopération entre le Gouvernement de la République Tunisienne et le Gouvernement de la République du Burundi dans le domaine du développement technologique et industriel, signé le 20 novembre 2022, à Djerba, en Tunisie, est ratifié par la République du Burundi.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Gitega, le 13 juin 2023

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Domine BANYANKIMBONA.



REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DE L'ACCORD DE
COOPERATION ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
TUNISIENNE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI
DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET
INDUSTRIEL

Nous, Evariste NDAYISHIMIYE,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné l'Accord de Coopération entre le Gouvernement de la République Tunisienne et le Gouvernement de la République du Burundi dans le domaine du développement technologique et industriel, signé le 20 novembre 2022, à Djerba, en Tunisie ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses parties en vertu de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Gitega, le 13 juin 2023

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Domine BANYANKIMBONA.

